Club Nautique de Port-Miou

Procès verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2019

1/ Quorum

L'assemblée générale du CNPM s'est tenue le 3 mars 2019, à la maison des associations, rue Séverin Icard à Cassis
Les membres de l'association étaient convoqués à 9h
81 membres se sont présentés ou se sont fait représentés à cette assemblée générale 2019
68 disposaient du droit de vote conformément aux statuts
Le quorum défini dans les statuts (1/6e des membres) a donc été atteint et dépassé.
L'assemblée générale a donc pu statuer sur tous les éléments de l'ordre du jour

2/ Rappel de l'ordre du jour

- Approbation CR AG 2018
- Rapport moral,
- Rapport administratif/ Radiation et admission de sociétaires
- Rapport financier
- Budget prévisionnel et cotisations 2019
- Rapport sportif
- Membres représentant le CNPM à L'Union Nautique
- Projets 2019
- AOT 2019
- Intervention des invités (mairie pressentie)
- Questions diverses

3/ Approbation du procès verbal de l'assemblée générale 2018

Le Secrétaire Général rappelle le procès verbal de l'assemblée générale 2018, envoyé par mail à tous les membres et mis à disposition sur le site de l'association. Il demande un vote pour l'approbation de celui ci :
Il est donc procédé au vote :

Le procès verbal de l'assemblée générale 2018 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

4/ Rapport Moral du président

Le président, François Mellon, procède à la lecture de son rapport moral

Bonjour à toutes et tous,
Chers ami(e)s et membres,
je vous remercie d'être venu si nombreux.
Nous voici une nouvelle fois réunis pour cette assemblée générale annuelle de notre Club.
Cette assemblée se veut un moment privilégié d'information et de dialogue, de convivialité.

a/ Rappel des valeurs de l'association

Pour commencer, je vous propose de revoir ensemble rapidement l'objet de notre Club, notre mission telle qu'elle est décrite dans nos statuts et affiché à l'écran.

> *L'association a pour objet de développer la pratique de la navigation à voile sportive et de loisir, ainsi que toutes pratiques nautiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du Parc National des Calanques.*
>
> *D'instruire les membres de l'association dans l'art de la navigation à voile et de la connaissance de la mer, par l'organisation de régates et de sorties en mer tout au long de l'année.*
>
> *De fédérer les membres détenteurs d'une Autorisation d'Occupation Temporaire dans la calanque de Port-Miou pour défendre leurs droits et leur maintien dans la calanque.*
>
> *De protéger l'environnement de la calanque de Port-Miou par la promotion d'une activité douce non polluante, la voile, en accord avec les principes et orientations du développement durable.*

On pourrait la résumer (notre mission) par quelques mots :

Voile

Apprentissage Régates

Loisirs nautiques et associatifs

Environnement

Convivialité

Mission, à mon sens, remplie par le Club, une nouvelle fois cette année.

b/ Les rapports avec l'environnement

Rayonnement de l'association *:*
Belle association que la nôtre.

J'en rappelle simplement sa stature : 110 sociétaires, 37 participants, 15 bénévoles qui composent votre CA. Olivier BRIERE reviendra sur ces données dans son rapport administratif.

Les comptes du club sont sains grâce à une bonne gestion de nos finances réalisée par notre trésorier Robert ZAMPARO.

Cette année encore nous obtenons un excédent financier de l'ordre de 2000 euros. Robert vous présentera les détails dans son rapport financier.

Notre Club affilié à la FFVoile est toujours attractif : voir le nombre de participants aux formations, aux régates dites open et aux festivités.

- Le site internet est largement visité avec une moyenne quotidienne de 200 personnes ; Précisément : sur le dernier mois, 8700 recherches sur internet avec 36 demandes d'itinéraires et 5 appels téléphoniques ; notre club est donc attrayant ;

- Le Club obtient régulièrement le Label Fédéral de ***Club Sport-Loisir*** *pour ses activités et ses animations ; cela fut à nouveau le cas en 2018 ;*

*- Le Club est labellisé depuis 2 années consécutives comme **École Française de Croisière** ; C'est un atout pour le Club car nous sommes ainsi référencé sur les sites de la FFVoile notamment sur le site **FaireDeLaVoile.com**.*

- Nous sommes toujours sollicité par des partenaires pour la participation ou l'organisation d'évènements nautiques.

Le CNPM très actif dans la calanque côté régates est aussi très sensible à l'écologie :

*Le Club est devenu un « Club encore plus propre » avec la mise en place d'une **Cuve à eaux grises** qui permet de filtrer les écoulements d'eau de vaisselle à la mer (merci à Dominique, Gérard et François) .*

*Nous participons toujours activement à la **Journée de nettoyage,** fin avril, en compagnie des autres Associations.*

Relations avec le Gestionnaire :

Les relations avec notre Gestionnaire, la Mairie de Cassis, sont perçus par certains comme difficiles.

En causes, l'entretien insuffisant des installations et les services rendus au quotidien en nette diminution …

*Faut-il le rappeler, la calanque est une **Z**one de **M**ouillage et d'**É**quipements **L**égers et non un port au sens traditionnel du terme … Les services rendus du Gestionnaire et donc de ses Agents ne peuvent être identiques à ceux que l'on trouve dans des Marinas ou port de plaisance.*

Il faut savoir l'accepter.

Ce n'est pas la mission la plus agréable pour moi mais il est de mon rôle de vous rappeler quelques principes importants :

- Chaque Propriétaire doit contrôler régulièrement l'amarrage de son bateau ; le mouillage avant est entièrement de notre responsabilité et l'entretien à notre charge ; le mouillage arrière est pour la partie chaîne uniquement, sous responsabilité de la Capitainerie ; il faut tout de même surveiller l'état de la chaîne arrière et si besoin faire une demande d'intervention sur formulaire, à adresser à la Capitainerie.

Pour vous aider, n'oubliez-pas notre Référent Club-Capitainerie : Alex Gabriel, toujours de bonne volonté.

- Si ce n'est déjà fait, mettre en place une Cuve à eaux noires sur son bateau pour ensuite, c'est fondamental, une réelle utilisation par respect des autres usagers !

- Continuer à effectuer le tri sélectifs des déchets ; pour rappel les déchets non ménagers et les encombrants (batteries, chaînes …) doivent être emportés.

- Enfin il faut avoir un bateau non polluant avec une motorisation entretenue.

Il est important, dans le cadre de notre environnement privilégié et protégé, de confirmer notre changement de comportement individuel avec un renforcement de nos actions écologiques et environnementales.

Les institutionnels :

Le Club remercie pour leurs subventions : la Mairie de Cassis, la région SUD, le Département ... qui nous aident ainsi à réaliser nos activités.

Les partenaires et les associations amies :

Je salue chaleureusement les différents Clubs de la Calanque avec qui nous entretenons de très bonnes relations associatives et avec qui nous partageons nombre d'activités.

La section Voile de l'ASCEA Cadarache est toujours très active au sein du Club.

Depuis quelques années nous sommes partenaire de la société TeamWinds basée au Frioul et propriétaire d'une flotte de Grand-Surprise ; notre club est Club Support Fédéral pour l'organisation des régates Corporatives suivantes : Coupe du Pétrole à la Voile, Coupe de l'Aéronautique, Coupe Neptunium.

Un arbitre de notre club David BOSSY (qui vous présentera le rapport Sportif) est régulièrement membre du comité de course ; le Club fournit les licences fédérales et publie les résultats.

c/ Le déroulement des activités

Rappel des moments les plus importants vécus en cours d'année :

***In Memoriam** :*

*Un événement a marqué notre Club au printemps dernier : la disparition soudaine et brutale de notre Ami **Henri BASSO**.*

Son départ a bouleversé l'ensemble du Club mais aussi l'ensemble de la Calanque.

Henri est arrivé au Club en 1979 avec son Mini HOLSTER. Dernièrement Il avait un ETAP 28 nommé Khamsin.

Personnage haut en couleurs mais attachant qui n'hésitait pas à rendre service.

Henri tu nous manques fort. Pour se souvenir de toi, le Club a réalisé une bibliothèque pour accueillir tous les livres dont ta famille nous a fait don. Je vous invite à venir feuilleter ses ouvrages marins au Club.

***Objectif AOT 2019** :*

*Cette année 2018 était la dernière année de l'**AOT** (Autorisation d'Occupation Temporaire) confiée à la Mairie de Cassis depuis 2004 ; Le renouvellement de cette délégation de gestion était prévu initialement pour juillet 2019. Celui-ci est repoussé d'environ deux ans, jusqu'à fin décembre 2020.*

Rappel des différents intervenants administratifs :

*La **Mairie de Cassis** ou Gestionnaire du Plan d'Eau, la **DDTM** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui fixe les règles et délivre les AOTs individuelles, le **PNC** (Parc National des Calanques) qui réglemente les mouillages en cœur de parc (Port-Miou est cependant en zone d'adhésion), la **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) qui analyse la cohérence environnementale (des options).*

*En 2017, des **diagnostics sociaux et environnementaux**, ont été commandités par la Mairie à la demande de la DDTM ; ils ont été présentés aux clubs en 2018 (rien d'inédit ou que l'on ne connaisse déjà, des stéréotypes et des erreurs, mais ces rapports ont le mérite d'exister).*

Au début de l'automne, la Mairie et le Parc ont conjointement consultés les clubs, pour recueillir leurs souhaits d'aménagement et de fonctionnement, liés à leurs activités propres.

*Suite à ces **consultations**, la mairie a préparée **trois scenarii** pour répondre à la délégation de gestion de la calanque . La présentation aux clubs, prévue à l'automne n'a pas eu lieu. La mairie faisant face à des difficultés pour rendre un projet qui satisfasse tous les intervenants. Des demandes d'études complémentaires en sécurité et en environnement sont aussi apparues.*

Néanmoins un projet sera présenté par la mairie aux Présidents de Club le 08 mars. Bien entendu je vous tiendrai informé des éléments qui nous seront communiqués à ce moment.

La Prolongation de la DSP de Port-Miou à la Mairie de Cassis brouille un peu les cartes :

- *Cela peut être un avantage, car l'élaboration du projet de calanque devrait être plus abouti.*
- *Cela peut aussi être un inconvénient, si l'entretien des pontons et autres équipements est insuffisant et s'il y a immobilisme sur les règles de changements de bateaux et autres projets.*

De tous les discours institutionnels entendus, il n'a jamais été question de vider totalement la calanque de ses bateaux ; il est fortement question de réduire le nombre des bateaux permanents pour favoriser les passagers ; la réduction devant se faire progressivement par départs naturels.

***Entretiens des pontons** :*

*L'**entretien des pontons** demeure une préoccupation permanente : La sensibilisation de l'équipe portuaire sur l'état des pontons et sur la dangerosité de certaines portions, a permis au début de l'été, de consolider certaines parties.*

Le terrassement du tunnel jusqu'à l'ex Ski Club Phocéen a été fait par des bénévoles du Club ; la remise en place de la rampe a rendu l'accès à nos pontons, à nouveau possible (depuis cet hiver la rampe a été de nouveau arrachée par la tempête).

Un plan de travaux a été établi en septembre ; il vient d'être validé, en janvier de cette année !

Ces travaux débuteront ce mois-ci. Il ne s'agit pas de faire de nouvelles pannes mais de consolider ou rebâtir des portions de pontons endommagées.

Priorité est faite côté CNPM qui voit le plus de dégradations : la fréquentation des pontons est plus importante sur cette rive et l'entretien n'a pas été à la hauteur ces dernières années.

Le planning et le détail des travaux vous seront présentés tout à l'heure.

Je vous demande d'être patient. L'essentiel est de supprimer les parties dangereuses. Je pense qu'une calanque, avec ce type de pontons, que nous pratiquons depuis longtemps, est très suffisant, dès lors qu'il y a entretien.

Bilan des activités 2018 :

***Régates club** : Toujours une bonne participation, l'année 2018 ressemblant, en nombre de participants, à 2017.*

L'année 2019 s'annonce malgré tout plus difficile pour les régates traditionnelles avec une probable diminution de la participation avec la défection involontaire de plusieurs « piliers » de la régate.

Il s'avère qu'aujourd'hui, seules les régates dites open, comme la Coupe de l'Union, rassemblent encore, car sont sans contrainte.

***Coupe de l'union** (fête de la voile de Port-Miou) : Cette manifestation créée il y 5 ans, pour marquer l'**union des usagers de la calanque** et la fraternité entres les clubs, a toujours le vent en poupe (malgré une participation en diminution légère d'année en année).*

Ce qui plaît : la participation à la carte (et sans contrainte) sur des parcours originaux (parcours « chrono » et VIRE-VIRE) et le côté festif et convivial du week-end. Les bénévoles ont été très actifs cette année, côté organisation et pour préparer le repas du samedi soir ; bravo à tous et un grand merci. Alors rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle édition encore plus remarquable.

***Voiles de Cassis** : Suite au changement de délégation pour la gestion du Port de Cassis et donc au départ de Jean Trapani, la Mairie de Cassis a repris le flambeau pour l'organisation de l'évènement. La Mairie a sollicité l'aide du CNPM pour la mise en place de la manifestation en plus de la partie technique habituelle de Comité de Course. La Mairie nous a*

notifié un marché nous donnant la gestion financière de l'évènement (intéressant financièrement pour la Ville, pour boucler son budget, car le Club est apte lui à recevoir des subventions publiques et privées).

Le Chef d'Orchestre au Club est toujours Marc Lhuillier qui s'entoure de l'aide et des compétences de tous les bénévoles habituels du Club. Merci à lui et à tous les Participants.

***Fête du club** : L'an passé, soirée Malgache sous la houlette de Claudia. Très bonne ambiance et participation autour de Samoussas, Rougail saucisses et romazava, … et punch, avec quelques ratés, notamment pour le dessert.*

***Fêtes des voisins et de la musique** : Fêtes jumelées, organisées depuis deux ans par le CNPM, en une seule soirée. Le principe de cette soirée obtient beaucoup de succès : panier repas partagé en musique.*

***Formations** : elles ont été au nombre de deux cette année :*

*- Formation **Radiotéléphonie** pour l'obtention du **C.R.R.** (Certificat Restreint de Radiotéléphonie), obligatoire avec une VHF fixe et pour une distance supérieure à 6 mn d'un abri. Formation dispensée en deux sessions par Jean-Paul GON sous la forme de QCM détaillé et expliqué. Celles-ci ont permis à une vingtaine de personnes de préparer leur passage du CRR ou réviser leurs connaissances radio.*

Merci à lui pour la qualité de son intervention et du temps qu'il a consacré.

*- Formation **premiers secours et utilisation d'un défibrillateur** dispensée par le Centre de Formation de la Croix-Rouge Française. (Cette formation est obligatoire dès lors de l'acquisition d'un DAE). Il y a eu 20 participants répartis en deux groupes pour cette première session. Une formation simple mais efficace qui permet de connaître les gestes de bases qui peuvent sauver et de savoir utiliser un défibrillateur.*

Une nouvelle session sera programmée au printemps. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez dès à présent vous signaler en envoyant un courriel à :

formation@cnport-miou.org.

Acquisitions :

Le club a fait l'acquisition sur ses fonds propres d'équipements de sécurité individuels et collectifs : Un D.A.E. ou Défibrillateur Automatique Externe et une civière, un détecteur incendie et plusieurs extincteurs (il n'y en avait plus au club).

Remplacement en cours d'été du congélateur pour bouteilles à rafraîchir et mis à disposition des Membres.

Achats aussi d'équipements utiles comme une échelle souple pour monter au mât, un système complet d'aspirateur portable pour nettoyer son bateau.

Entretiens et Travaux :

L'entretien et les travaux au Club sont toujours supervisés et réalisés de main de maître par Dominique BESSET ; Merci Doudou.

Conclusion sur les activités :

Je rappelle qu'il est fondamental de participer à nos activités, pour les raisons suivantes :

- Satisfaction des organisateurs qui je le rappelle sont des bénévoles ;

- Convivialité et fraternité entres Membres ;

- Et enfin parce que cela justifie et maintient notre présence et utilisation du Club House.

d/ Les adhérents

*La **communication** entre le CA et les Membres est faite de trois manières :*

- Soit par le site Internet ;

- Soit par mailing pour les informations administratives ;

- Soit par une Lettre d'Information plus axée sur les activités et à laquelle il faut s'abonner via le site internet du Club en communiquant simplement son adresse électronique.

*Le Club s'est mis en conformité avec le **R.G.P.D.** (Règlement Général pour la Protection des Données), règlement Européen qui renforce la Loi Française Informatique et Liberté ; Je rappelle à ce propos qui si vous ne validez pas le **formulaire de consentement** sur l'utilisation de vos données, le Club sera amené, en cas de nouveau contrôle, à supprimer toutes vos données personnelles et vous ne recevrez alors plus d'information :*

http://www.cnport-miou.org/contact/rgpd-du-cnpm.html

*L'**année 2018** a vu une légère baisse du nombre de Sociétaires.*

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés l'an dernier : Henri BASSO, Christian PIERRE, Hubert De SABOULIN et Philippe POYET.

Le nombre de membres actifs ou participants à lui augmenté significativement ; c'est une très bonne chose qui montre l'attrait de notre club pour ses différentes activités et l'ouverture du club à de nouveaux membres.

e/Les bénévoles

Je remercie vivement l'ensemble du C.A. pour leur implication.

Remerciements plus appuyés pour Robert et Olivier, qui ont gérés avec brio la trésorerie et la partie administrative du Club.

***Dynamique du bénévolat dans l'association** :*

Tous les Sociétaires peuvent participer à l'animation de notre Club en se joignant à l'une des commissions.

Par exemple vous pouvez devenir source d'informations du Club, en soumettant vos récits de voyages, de navigations, vos conseils et techniques ...

f/ Les projets

***Pour 2018, les projets prévus étaient** : Maintenir les régates club, effectuer des formations, organiser des fêtes, développer l'école de voile.*

Le contrat est rempli, en soulignant tout de même une activité école décevante cette année ; Nous reviendrons plus en détail sur l'activité école dans une présentation séparée en cours de séance.

*L'**Agenda 2019** : Nettoyage de la calanque, Voiles de Cassis, Fête du Club, Fête des Voisins et de la Musique, Coupe de l'Union … sera détaillé toute à l'heure.*

***Les projets 2019** : Ils sont au nombre de deux :*

Le premier est de rendre l'École de Voile Habitable plus pérenne,

Le second est la mise en place d'une nouvelle manifestation en septembre prochain, nommée « Les 5 éléments » (Voile, Escalade, Randonnée, Pêche et Plongée).

Ces projets feront l'objet de présentations séparées.

Je vous remercie de votre attention et je soumets maintenant ce rapport à votre approbation par vote.

A l'issue de ce rapport Moral; Yves Attali, membre et administrateur prend la parole et insiste sur l'importance de la participation du CNPM à l'UNPMC, et sur le rôle que cette structure représentative des clubs jouera dans le processus de négociation à venir sur la nouvelle AOT
Le président approuve le contenu de ces propos

A l'issue de ces échanges, le président demande de voter pour l'approbation de ce rapport moral.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

5/ Rapport administratif 2018

Le secrétaire général, Olivier Briere, présente oralement le rapport administratif 2018 :

Le rapport administratif de l'année 2017 faisait état de 149 membres.

Notre club compte en 2018 158 membres à jour de leur cotisation

- *110 propriétaires par rapport à 117 en 2017*
- *11 Copropriétaires par rapport à 10 en 2017*
- *37 membres actifs par rapport à 22 en 2017*

Détenteurs d'AOT :

5 propriétaires n'ont pas réglé leur cotisation (Marcel Beyer, Simon Caselton, Hubert Faucher, Alexis Martin, Jean Claude Veber)

2 propriétaires n'ont pas renouvelé leur adhésion au CNPM

- *Jean René Fund (départ)*
- *Michel Marchand (départ)*

Copropriétaires :

Tous les copropriétaires ont renouvelé leurs adhésions et un nouveau a été enregistré (Emile Boulos)

Membres actifs (participants) :

8 participants n'ont pas renouvelé leur adhésion

23 nouveaux participants ont été enregistrés

La forte augmentation des membres actifs a permis d'enrayer l'érosion de nombre d'adhérents au club..

Pour mémoire

Année	*Sociétaires*	*Copropriétaires*	*Membres actifs*	*Total*
2010	*131*	*12*	*11*	*154*
2011	*120*	*18*	*14*	*152*
2012	*112*	*23*	*15*	*150*
2013	*112*	*16*	*14*	*142*
2014	*114*	*13*	*22*	*149*
2015	*113*	*13*	*20*	*146*
2016	*123*	*13*	*28*	*164*
2017	*117*	*10*	*22*	*149*
2018	*110*	*11*	*37*	*158*

Le conseil d'administration comprend ***15*** *membres :*

Un conseiller est élu pour 6 ans, il est rééligible.

Le renouvellement du conseil d'administration s'opère par tiers, tous les deux ans. Le dernier renouvellement a eu lieu en 2018, il n'y a donc pas de renouvellement en 2019.

Constatant l'impossibilité de reprendre contact avec Dominique Richer, le conseil d'administration, conformément aux statuts, a coopté David Pirondeau pour le remplacer. David Pirondeau avait été candidat au poste d'administrateur lors de l'assemblée générale de 2018 et obtenu 43 voix.

Suite à la disparition d'Henri Basso, le Conseil d'administration a enregistré 3 candidatures pour le remplacer (Gael Puget, Fabrice Sarassi, Christophe Ciantar) et, comme prévu dans les statuts, le conseil d'administration a coopté Christophe Ciantar, suite au vote lors de la séance du 13/9/2018).

Le conseil d'administration est donc composé comme suit :

Prénom	*Nom*	*Fonction*	*Commissions*	*Sortant en*
François	***Mellon***	*Président*	*Communication/Sportive/Ecole de voile/Pôle course*	*2024*
Olivier	***Briere***	*Secrétaire général*	*Communication*	*2022*
Robert	***Zamparo***	*Trésorier*	*Ecole de voile*	*2022*
Marc	***Lhuillier***	*Vice-Président*	*Pôle course*	*2024*
Gérard	***Plaisant***	*Vice-Président*	*Calanque 2019*	*2020*
Yves	***Attali***		*Calanque 2019*	*2022*
Christophe	***Ciantar***		*Ecole de voile/Festivités*	*2024*
Noura	***Benraad***		*Festivités*	*2024*
Martine	***Simsolo***		*Sportive*	*2024*
François	***Dumon***		*Travaux & Environnement/Sportive*	*2022*
Pascal	***Leroy***		*Communication*	*2024*
David	***Bossy***		*Sportive*	*2020*
David	***Pirondeau***		*Ecole de voile*	*2020*
Dominique	***Besset***		*Travaux & Environnement*	*2020*
Alex	***Gabriel***		*Référent/Formation sécurité*	*2022*

Président d'honneur : ***Claude Laurendeau***

Le site web du CNPM http://www.cnport-miou.org/, outre les informations sur les activités du club, permet d'accéder aux sites météo, et d'effectuer les réservations du local du club, s'inscrire aux stages de l'École de voile, prendre vos licences FFV , régler votre cotisation .

Un grand merci à tous ceux qui s'investissent et à ceux qui par leur participation démontrent la vivacité à du CNPM.

A l'issue de cette présentation, le secrétaire général demande de voter pour l'approbation de ce rapport administratif.

Le rapport administratif du secrétaire général est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

6/ Rapport Financier 2018

Le Trésorier, Robert Zamparo, , présente oralement le rapport financier 2018 :

*Au 31 décembre 2018 le CNPM disposait de **75.676,64€** (+4.9%) qui se décomposaient de la façon suivante*

COMPTE CHÈQUE SOCIETE GENERALE : 5.398,56 €	COMPTE ASSOCIATIF SOCIETE GENERALE : 70.278,08 €

Comptes définitifs de l'exercice 2018

CHARGES		
Ecole de voile: location bateau, réversion moniteur		3022,20
Voiles de Cassis : frais d'organisation		28056,09
Missions, réceptions : Assemblée Générale, fête du club, Coupe de l'Union, Coupe de l'amitié, gâteau des rois, défraiements.		3744,40
Achats et charges diverses: petit matériel, gaz, informatique, entretien et fonctionnement Club house, missions	2563,65	8239,40
Achat matériel collectif durable	4348,87	
Coûts administratifs poste, internet, banque, assurances	1326,88	
Affiliations, engagements, participations		2426,50
Achat licences FFV		5403,80
Charges 2018 non débitées au 31/12/2018		1464,00
TOTAL		52356,39

PRODUITS		
Recettes Ecole De Voile		5339,13
Ventes de prestations : Voiles de Cassis		29435,31
Participations: fête du club, Coupe de l'Union, Coupe de l'amitié, autres participations diverses		2067,75
Cotisations sociétaires et participants	6161	6423,82
Mise à disposition Club House + sponsoring club	362,82	
Subventions fonctionnement (Ville de Cassis- CD13)		5400,00
Vente de licences FFV		5663,15
TOTAL		54429,16

Le compte d'exploitation au 31/12/2018 présente un excédent de 2072.77 € qui sera versé aux provisions.

Éléments caractéristiques de l'exercice

· *L'augmentation importante du budget du club pour 2018 (+49%) consécutif à l'intégration dans nos comptes des coûts d'organisation des Voiles de Cassis 2018.*

· *La stabilité des subventions de fonctionnement (idem 2017) : municipalité de Cassis :4000 €, Conseil Départemental des Bouches du Rhône :1400 €*
· *Les résultats décevants de l'école de voile : baisse de 53% du chiffre d'affaires. Nous ne souhaitons pas poursuivre notre collaboration avec le prestataire MSO en 2019*
· *L'achat de matériel collectif durable (bac à graisse, matériel informatique, support de projecteur, bibliothèque, outillage portatif) ces matériels sont la propriété du club et sont à la disposition de l'ensemble des sociétaires.*
· *La provision pour charges de 1464€ incluant divers achats et charges imputables à cet exercice, mais non débités au 31/12/17 (remboursements divers, provision pour place de bateau école, poêle)*

En conclusion :

Une année budgétaire qui démontre que notre modèle économique basé sur la diversification des ressources : cotisations, subventions, prestations de service, activités annexes produit des résultats positifs ce qui permet au club d'augmenter ses capacités d'investissement et constitue une gage de bonne gestion pour nos partenaires institutionnels.

Je souhaite remercier tous les membres du club qui ont participé bénévolement au fonctionnement administratif, technique et statutaire de la structure, à l'entretien du club house, aux animations de la calanque et du plan d'eau. Leur implication désintéressée garantissant la viabilité et la stabilité financière du club.
Je tiens à remercier spécialement Olivier Brière pour la gestion des cotisations et François MELLON pour le suivi quotidien des comptes de l'école de voile et des licences.
J'adresse également mes remerciements à la Ville de Cassis, au Conseil Départemental 13 pour leur soutien logistique et financier, ainsi qu'à nos partenaires sponsors pour leur engagement à nos côtés.

A l'issue de cette présentation,le trésorier demande de voter pour l'approbation de ce rapport financier 2018.

Le rapport financier du trésorier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

7/ Budget prévisionnel et cotisation 2019

Le Trésorier, Robert Zamparo, , présente le budget prévisionnel 2019 :

CHARGES		
Ecole de voile: réversion prestataire +location bateau + place à quai		13000
Commission sportive (pôle course, régates, comités de course)		3000
Frais d'organisation Voiles de Cassis		47000
Assemblée Générale, fête club, Coupe de l'Union, coupe de l'amitié, défraiements, réceptions diverses		4000
Provision pour charges		2000
Achats divers: outillage, gaz, informatique, entretien et fonctionnement Club house, déplacements, missions	2500	4000
Coûts administratifs poste, internet, banque, assurances	1500	
Affiliations, engagements, participations		3000
Achat licences FFV		6500
TOTAL I		**82500**
Emploi des contributions volontaires en nature (bénévolat)		16500
Mise à disposition de biens et services (Voiles de Cassis)		3500
TOTAL II		**102500**

PRODUITS		
Recettes école de voile		13000
Voiles de Cassis vente prestation de service	20000	47000
Voiles de Cassis subvention CD13	5000	
Voiles de Cassis subvention Région SUD	5000	
Voiles de Cassis sponsoring	10000	
Voiles de Cassis autres recettes	7000	
Participations: fête du club, Coupe de l'Union, coupe de l'amitié, autres participations diverses		2500
Cotisations sociétaires et participants		6500
Subventions de fonctionnement Ville de Cassis		5000
Subventions de fonctionnement CD13		2000
Vente de licences FFV		6500
TOTAL I		**82500**
Contributions volontaires en nature (bénévolat)		16500
Mise à disposition de biens et services (Voiles de Cassis)		3500
TOTAL II		**102500**

- *Par rapport au réalisé 2018, ce budget présente une augmentation de 80% car il prend en compte le montant des subventions **demandées** aux collectivités.*
  - *Le budget réel sera (re)calibré en fonction des subventions réellement attribuées. En l'absence d'événement exceptionnel, il devrait être du même ordre de grandeur que celui de 2018 (55 à 60000€).*

Pour 2019.

5000 € ont été demandés à la Ville de Cassis (fonctionnement et animations)

2000 € ont été demandés au Conseil Départemental 13 pour le fonctionnement général du club et 5000€ pour l'organisation des Voiles de Cassis 2019,

5000€ ont été demandés à la Région Sud pour l'organisation des voiles de Cassis 2019

COTISATIONS

- *Compte tenu des bons résultats 2018, le montant des cotisations reste inchangé pour 2019.*
- *Comme à l'accoutumée nous adaptons le tarif des licences FFV 2019 au coût qui nous est facturé par la fédération.*

Afin de mettre en évidence les coûts induits, nous valorisons l'apport bénévole ainsi que les mises à disposition de biens et services afin de les inclure dans le budget du club

Réunions du Conseil d' Administration (6 réunions/an x 12 personnes en moyenne) x 3h - valorisation globale de 250 h/an x 15€ /h TTC)	*3750 €*
Organisation régates non défrayées + activités diverses : repas du club, A.G, Coupe de l'amitié - valorisation globale de 200 h/an x 15€ /h TTC	*3000 €*
Entretien club house + nettoyage calanque + actions collectives et individuelles en rapport avec la calanque - valorisation globale de 200 h/an x 15€ /h/TTC)	*3000 €*
Suivi et gestion école de voile et licences FFV, suivi et gestion cotisations, gestion comptable et financière globale, secrétariat général, préparation réunions,comptes rendus, rendez vous divers, prospective, représentation, missions Conseil d'Administration et Bureau Directeur - valorisation globale de 450 h/an x 15€ /h TTC)	*6750 €*
Mise à disposition de biens et services par la Ville de Cassis lors des voiles de Cassis	*3500€*

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et tous d'excellents moments festifs et de navigation en 2019

A l'issue de cette présentation,le ,trésorier demande de voter pour l'approbation de ce prévisionnel financier.

Le prévisionnel financier 2019 du trésorier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention

8/ Rapport sportif 2018

David Bossy, membre de la commission sportive présente le rapport sportif. Ce rapport n'est pas soumis à vote

Challenge d'hiver : ***ATTILA*** à André SIMON
ONDULAT à Éric ORDENER
NOVAE à André CURCI
6 manches courues/6 ;
12 bateaux inscrits et classés, 6 à 9 bateaux par manches.

Printemps du Livre : ***FISSA*** *à Jacques/François DUMON*
ONDULAT à Éric ORDENER
OPEN BAR à François MELLON
2 manches courues/2 ;
09 bateaux inscrits et classés.

Coupe d'Été : Aucun des 4 bateaux ne terminent la course !

Coupe de l'Union : ***ATTILA*** à André SIMON
FISSA *à Jacques/François DUMON*
OHANA *de l'ASCEA Cadarache*
2 manches courues/2 ;
30 bateaux inscrits, 22 bateaux classés.

Coupe Georges Arnaud : ***ONDULAT*** *à Éric ORDENER*
POCHETTE SURPRISE *à François MELLON*
SIRIUS *à Dominique BESSET*
1 manches courues/3 ;
7 bateaux inscrits et classés.

Coupe de l'Amitié : ***FISSA*** *à Jacques/François DUMON*
1 manche courue/2 (rég. à Port-Miou et non aux Embiez) ;
08 bateaux inscrits et classés.

Challenge d'automne : ***ONDULAT*** à Éric ORDENER
ATTILA à André SIMON
FISSA *à Jacques/François DUMON*
3 manches courues/4 ;
10 inscrits et classés, 5 à 8 bateaux par manches.

RÉSULTATS COMPLETS : http://www.cnport-miou.org/pages/regates.html

Bilan des régates CNPM 2018 :

a) 6 épreuves validées sur 7 ; 15 manches courues sur 20 prévues.

b) Nombre de bateaux participants par manche stable sur l'année par rapport à 2017 soit de 5 à 9 bateaux départs ; les régates SOLO et DUO (challenge Georges-Arnaud) n'attirent plus personne même dans une formule groupée, régates sur un seul WE.

c) **27 bateaux ont régaté en 2018** (dont 5 bateaux des autres clubs de la calanque et 1 bateau extérieur à la calanque).

d) ***Coupe de l'Union*** : Encore une bonne participation cette année. Toujours une très bonne convivialité pour cette cinquième édition ; le principe étant toujours de faire courir tous types de voilier de la calanque sans contraintes de jauge, licences … et selon son tempérament et ses envies.
Épreuve reconduite en les 07 et 08 septembre 2019 ;
venez nombreux fêter la Voile à Port-Miou !

e) ***Régate du Printemps du Livre de Cassis*** : Principe identique à celui de la coupe de l'Union : Tous les bateaux peuvent participer sans contraintes et à la carte.
Épreuve reconduite en 2019 sous la forme de trois journées calées sur la manifestation du Printemps du Livre de Cassis : jeudi 30 mai, samedi 01 juin [**Fête du CLUB**] et dimanche 02 juin ;
venez nombreux vous amuser sur l'eau et fêter le Club !

f) ***Coupe Henri BASSO :*** Dimanche 19 mai ; 1 an déjà !
venez nombreux rendre hommage à Riton !

CALENDRIER : http://www.cnport-miou.org/pages/calendrier-2019.html

Les résultats de bateaux du CNPM à l'extérieur :

a) **Figolo** (Michel De Bressy) a participé cette année à de nombreuses régates en Manche ;
b) **Fissa** (François et Jacques Dumon, Patrick GOUIN) a participé cette année aux :
o Voiles de CASSIS : 3e (sur 13) ;

Les résultats de Membres du CNPM à l'extérieur :

Classement National Individuel Fédéral de Licenciés du CNPM :

Div	Place	Nom	Prénom	Age	Pratiques	Bateaux	Points
1 N2	1147	DOSSEMONT	WILFRID	S4	H	IRC	2002
2 N2	1161	BAILLY	BENJAMIN	S3	H	GSUR, IRC	1994
3 N3	1384	ZIARELLI	FABIO	S4	T	CIM	1855
4 N3	1483	TUEUX	ANDRE	S5	H	IRC, OSIR	1805
5 N3	1595	MAGNAC	JEAN FRANCOIS	S4	H	IRC	1758
6 N3	2692	SCHIANO	MATURIN	S3	H	IRC, OSIR	1398
7 N4	4003	PLAISANT	GERARD	V	H	IRC	1084
8 N4	4181	ZAMPARO	ROBERT	S5	H	IRC, OSIR	1054
9 N4	5093	LARATTE	ERIC	S5	H	IRC	900
10 N5	10151	HUYGHUES DESPOINTES	ROMAIN	S1	H	OSIR	435
11 N5	11838	SIMON	ANDRE	V	H	OSIR	354
12 N5	12769	DE BRESSY	MICHEL	S5	H	OSIR	313
13 N5	14499	ORDENER	ERIC	S4	H	OSIR	264
14 N6	17593	CELLA	GILBERT	V	H	OSIR	195
15 N6	19128	DULIEU	THIERRY	S3	K	OKLD	168
16 N6	19498	DUMON	FRANCOIS	V	H	OSIR	162
17 N6	19641	CURCI	ANDRE	V	H	OSIR	160
18 N6	22692	PIRONDEAU	DAVID	S4	H	DM24, GSUR	110
19 N6	24475	SAUZEAU	VALERIE	S3	H	OSIR	88

Sélection de résultats Individuels :

Semaine de Porquerolles :

2e (sur 16) Jean-François MAGNAC,

4e (sur 15) Jean-Christophe PLANCHE.

SNIM : 1er (sur 12) Jean-François MAGNAC,

3e (sur 16) Robert ZAMPARO,

11e (sur 26) Eric LARATTE.

Giralia grande course : 57e (sur 117) Gérard PLAISANT, Robert ZAMPARO.

Jurys Cup : 2e (sur 07) Jean-Christophe PLANCHE,

12e (sur 18) David PIRONDEAU.

Vire-Vire : 35e (sur 124) Gérard PLAISANT et Robert ZAMPARO.

Hyères séries : 1e (sur 11) Gérard PLAISANT.

Voiles de Saint-Tropez : 3e (sur 11) Fabio ZARELLI.

Un grand bravo à tous ces régatiers

9/ Membres représentant le CNPM à l'UNPMC

Le président rappelle la liste des membres du CNPM qui sont délégués pour représenter le club à l'Union (UNPMC)

Prénom	Nom
François	**Mellon**
Olivier	**Briere**
Alain	**Conseil**
Yvon	**Chenin**
Gérard	**Plaisant**
Yves	**Attali**
Alex	**Gabriel**
Christiane	**Jayles**

10/ projet 2019 - 5 éléments

Le président présente pour information le projet 5 éléments

11/ projet 2119 - Ecole de voile

Le président présente les contours du projet école de voile, projet qui sera soumis au vote

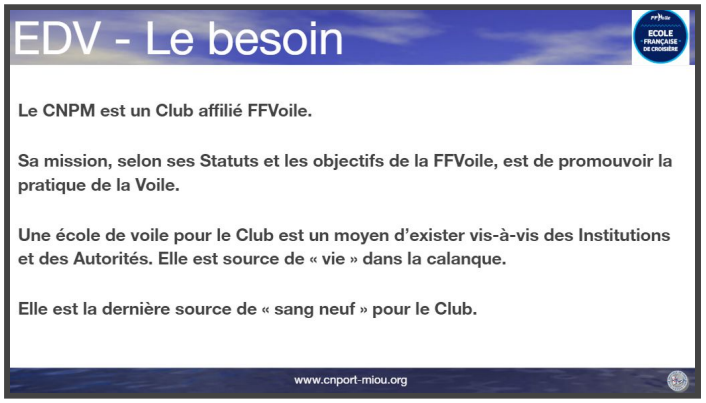

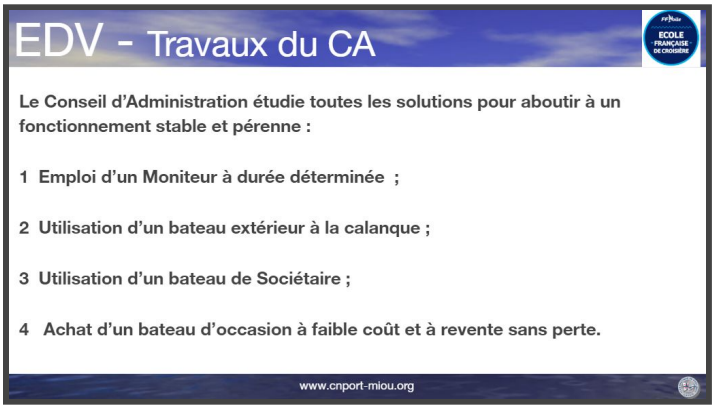

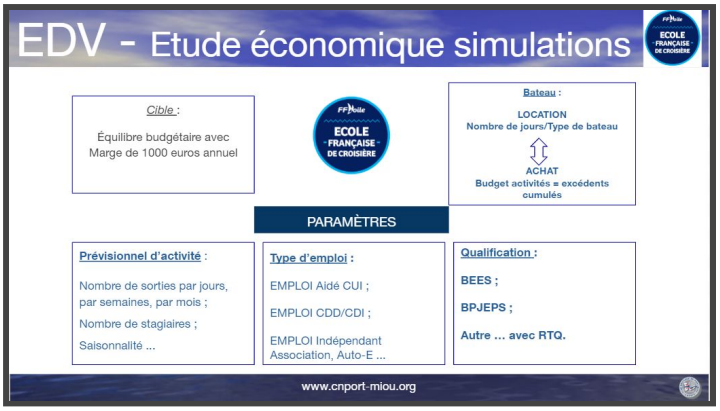

A l'issue de cette présentation,le président demande à l'assemblée générale se prononce sur le mandat suivant :

« Le CA demande aux Sociétaires de lui donner pouvoir pour mettre en place une école pérenne sur la base des options et actions décrites précédemment » VOTE : OUI NON

Cette proposition est soumise au vote au 68 présents ou représentés disposant du droit de vote :

Non :	**4**
S'abstient :	**1**
Oui:	**53**
Non exprimés :	**10**

Le conseil d'administration est donc mandaté par l'assemblée générale pour mettre en place une école pérenne sur la base des options et actions décrites précédemment

12/ Projet travaux

Le président informe les membres des avancées futures sur les travaux dans la calanque

Relations humaines

Problèmes RH résolus …

Gilles Panzani :Maître de Port Adjoint + Gestion des Travaux

Franck Etna : Coordinateur Technique

Aujourd'hui

En février :

Ancrage des pontons flottants, réparation de la panne domino, réfection du quai devant la Capitainerie, réfection de certaines marches dangereuses (trous) de certains escaliers d'accès, pompe à eaux noires réparée … Tri sélectifs (papier verre plastiques-conserves et métal) effectif.

Demain

En mars : *Côté CNPM*

✔Réparation du ponton allant du Ski-Club au CNPM ;

✔Réparation du ponton au niveau de la Villa place 106 (jonction de pontons avec angle et marche) ;

✔Pose de « chaises » de l'UPPM vers la Villa.

Engagement : 01 avril

Si aléas : 27 avril, date de la journée de nettoyage

Projets

Ensuite :

➢Débroussaillage, calibrage des chemins, escaliers …

➢Stabilisation des berges (cannes de Provence ?)

➢Tirage à terre transformé en quai d'accueil professionnel (PNC, Gendarmerie ...)

13/ AOT 2019

Le président informe les membres du CNPM que l'AOT actuellement détenue par la ville de Cassis a été prorogée jusqu'en décembre 2020.
Un nouvelle AOT sera mise en place à cette date.

Le président fait part oralement de ce qui pourraient être les raisons de cette prorogation et des enjeux qui en découle.

Il informe les membres qu'une réunion est prévue le 8 mars prochain, avec les présidents des clubs et de l'UNPMC, la ville de Cassis, la DDTM, La DREAL, le Parc National.
Cette réunion devrait permettre de découvrir les contours des exigences posées pour la future AOT.

Le président s'engage à informer les membres à l'issue de cette réunion,.

14/ Intervention des invités (Marc de Canevas)

Le président invite Marc de Canevas, représentant du maire, à prendre la parole.

Marc de Canevas revient sur la prorogation de l'AOT et confirme que la réunion du 8 mars prochain permettra d'aborder toutes les demandes des parties en totale transparence.

Il confirme aussi les évolutions au niveau de l'équipe en place à la Calanque. Pascal Sellier est plus particulièrement en charge du port de Cassis qui requiert toute son attention. Gilles Panzani quant à lui supervise les équipes sur place. Marion Feraud remplacera Paul Gambi pour la gestion de la calanque depuis la mairie de Cassis.

Enfin, Marc de Canevas confirme la volonté de développer en commun une école de voile sur le plan d'eau de la calanque

15/ Questions diverses

Une question avait été posée par Michel de Bressy :
"La capitainerie peut elle interdire de louer son bateau ?"

Le secrétaire général amène des éléments de réponse à cette question, tout en précisant que n'étant pas juriste, ces apports ne constituent que des éléments d'information;

L'article 528 du code civil fait la différence entre deux type de biens, les biens immobiliers et les biens mobiliers, et un bateau est un bien mobilier;

L'article 110-1 du code de commerce stipule que la location de biens mobiliers constitue une activité commerciale.

La location de bateau est donc un activité commerciale. Activité qui est interdite au sein de la calanque de Port Miou.

Un lecture stricte des textes est de nature à confirmer l'interdiction de louer son bateau au sein de calanque, sans toutefois, à priori, en interdire la location à l'extérieur.

16/ Prochains rendez vous

Journée de nettoyage de la calanque	27 avril
Coupe *Henri BASSO* :	19 mai
Voiles de Cassis :	24-26 mai
Coupe du *Pétrole à la Voile* (TWM - GS) :	24-27 mai
Coupe du *Printemps du Livre de Cassis* :	30 mai - 01 juin et 02 juin
Fête du Club :	01 juin soirée
Cooking Cup (UNM et CNC) :	09 juin
Fête des Voisins & Musique :	22 juin soirée
Voiles de l'Aéronautique (TWM - GS) :	06-08 juillet
Solo Duo Cipriani (UNM) :	6-7 juillet
Coupe de l'UNION :	07 et 08 septembre
Coupe Neptunium (TWM - GS) :	3-5 octobre
Coupe de l'Amitié (WE au Embiez) :	05-06 octobre

17/ Fin de séance

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 11h 45

Le Président
François Mellon

LSecrétaire Général
Olivier Briere